Les élu·es FSU se sont exprimé·es régulièrement pour :

- demander les moyens indispensables au bon fonctionnement des établissements, la création de postes de titulaires et des mesures contre la précarité,
- la prise en compte dans la gestion des carrières des personnels de l'ESR de toutes leurs missions,
- la reconnaissance du doctorat,
- dénoncer la faiblesse de leurs rémunérations et la répartition très inégalitaire de leurs primes, les blocages de carrière, les entraves à la mutation, le développement du non-respect des statuts et des droits...

La FSU a signé l'accord de fonctionnarisation des personnels ouvriers des CROUS, ouvrant droit pour plus de 8000 collègues à rejoindre enfin la fonction publique. Elle continue à œuvrer activement pour que cette évolution se fasse dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, à la suite de la signature du protocole PPCR par la FSU, nos élu·es se sont largement impliqué·es dans la négociation PPCR et ont obtenu des revalorisations pour les carrières et les salaires : transfert primes/points, rehaussement des fins de carrières des MC HC, des PR2 et des DR2, déblocage des carrières des CR par la création de la HC et la fusion des CR1 et CR2, amélioration des grilles des IGR/IR (avec entre autre le haut de grille des HC), déblocage des carrières des IGE/IE par la fusion de la HC et de la 1ère classe, la reconnaissance des bibliothécaires comme corps pleinement de catégorie A, amélioration des grilles des ASI/AI et des catégories B (Tech, SAENES, BIBAS), fusion de grades de catégorie C (échelle 4 et échelle 5) limitant les blocages de carrières pour les collègues...

Les revalorisations restent insuffisantes et les élu·es poursuivront leur travail, notamment pour obtenir des rémunérations à la hauteur des compétences de tous les métiers de l'ESR

Le 6/12 votez et faites voter pour la FSU!

1 / 1